

I. Résumé de l'exercice budgétaire 2019

Le compte administratif rend compte de l'ensemble des opérations budgétaires de l'exercice 2019. Il s'établit comme suit :

			FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL cumulé
RECETTES 2019	Prévision budget total	A	58 298 975,81 €	16 995 784,63 €	75 294 760,44 €
	Recettes nettes	B	55 602 090,08 €	7 768 680,69 €	63 370 770,77 €
	Reste à réaliser	C	0,00 €	952 689,51 €	952 689,51 €
DEPENSES 2019	Autorisations budget total	D	58 298 975,81 €	16 995 784,63 €	75 294 760,44 €
	Dépenses nettes	E	51 469 949,21 €	10 280 193,41 €	61 750 142,62 €
	Reste à réaliser	F	0,00 €	2 747 349,62 €	2 747 349,62 €
RESULTAT EXERCICE 2019	Résultat 2019 hors résultat reporté 2018	G=B-E	4 132 140,87 €	-2 511 512,72 €	1 620 628,15 €
RESTE A REALISER 2019	Reste à réaliser en + ou -	H=C-F	0,00 €	-1 794 660,11 €	-1 794 660,11 €
RESULTAT REPORTE 2018	Résultat reporté en + ou -	I	3 213 697,81 €	- 950 378,68 €	2 263 319,13 €
RESULTAT CLOTURE 2019	Excédent ou Déficit	J=G+I	7 345 838,68 €	- 3 461 891,40 €	3 883 947,28 €
RESULTAT NET 2019	Excédent ou Déficit	K=H+J	7 345 838,68 €	- 5 256 551,51 €	2 089 287,17 €

II. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du compte administratif 2019 de la ville de Savigny-sur-Orge présente 58 815 787,89 € de recettes contre 51 469 949,21 € de dépenses.

A. Recettes de fonctionnement

Le détail par chapitre des recettes de fonctionnement du Compte Administratif 2019 est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montants
013	Atténuations de charges	32 688,69 €
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	4 171 859,61 €
73	Remboursements, subventions, participation	39 978 618,97 €
74	Dotations et participations	9 884 092,91 €
75	Autres produits de gestion courante	639 713,88 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		54 706 974,06 €
77	Produits exceptionnels	381 569,55 €
78	Reprise sur provision	411 204,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		55 499 747,61 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 342,47 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		102 342,47 €
002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF ANTICIPE		3 213 697,81 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		58 815 787,89 €

1. Chapitre 013 « Atténuations de charges »

Les remboursements sur charges de sécurité sociale sont directement liées aux arrêts maladie, accidents de travail et autres congés maternités, d'où une variation entre deux exercices budgétaires.

2. Chapitre 70 « Produit des services, du domaine et ventes diverses »

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués pour, entre autres, la restauration scolaire, les activités périscolaires, les modes de garde de la petite enfance, les activités sportives et culturelles ainsi que les recettes de stationnement du parking Davout et autres remboursements de frais du budget de la régie des transports ainsi que du CCAS.

La municipalité n'a pas effectué de modification tarifaire sur l'exercice 2019, c'est pourquoi le bilan est stable par rapport à l'exercice 2017 (+0,56%).

L'exercice 2018 ne peut être une référence car de nombreux retraitements et rattrapages y ont été opérés comme expliqué au compte administratif 2018.

Dans le détail et pour les natures budgétaires dont l'évolution est significative ou nécessite des précisions :

- 70311 « Concession dans les cimetières » : on constate une hausse d'environ 50% par rapport à 2018 et qui reflète le travail de mise à jour des concessions échues mis en œuvre par la commune. Cette mise à jour a par ailleurs également entraîné des dépenses pour les reprises de concessions à la nature 61521.
- 70323 « Redevance d'occupation du domaine public » : à compter de 2019 l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre perçoit la redevance relative à sa compétence en matière d'eau et d'assainissement. Cette redevance est versée par les entreprises utilisant le domaine public pour assurer le service qu'ils exploitent. Cette redevance, arrêtée à la somme de 113 904 €, diminue d'autant le Fonds de Compensation des Charges Territoriales que la commune a versé en 2019 à l'EPT (conformément au 4^{ème} point de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 27 novembre 2019).
- 70383 « Redevance de stationnement » : ces redevances relatives à la fréquentation du parking Davout montrent une hausse de fréquentation en 2019.

- 7062 et 70632 « Redevance et droits des services à caractère culturel et à caractère de loisirs » : ces 2 natures sont stables cumulativement. Il s'agit d'une réaffectation comptable des recettes de l'école municipale d'arts plastiques.
En 2018 les recettes, constatées en 7062, sont dorénavant comptabilisées en 70632.
- 7067 Les redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement sont en légère hausse par rapport à 2018.
L'évolution de la nature 7067, dans le détail par sous-compte budgétaire, révèle des réaffectations comptables entre articles budgétaires et permet de préciser les évolutions suivantes :

Détail sous-comptes 7067		CA 2018	CA 2019	Evolution CA 2018 - CA 2019
7067	Crèches et maison de quartier	282 589,83 €	293 327,90 €	10 738,07 €
70672	Colonies hiver et été	39 284,95 €	45 030,20 €	5 745,25 €
70673	Périscolaire maternelles	101 288,79 €	203 520,58 €	102 231,79 €
70674	Périscolaire élémentaires	75 632,18 €	166 769,50 €	91 137,32 €
70675	Cantine scolaire	1 696 194,15 €	1 686 903,23 €	-9 290,92 €
70676	Études dirigées	130 644,38 €	118 718,50 €	-11 925,88 €
70677	Garderie maternelles et élémentaires	328 434,22 €	208 484,60 €	-119 949,62 €
Total de la nature 7067		2 654 068,50 €	2 722 754,51 €	68 686,01 €

- 70688 « Autres prestations de service » : à compter d'octobre 2019, la commune a conventionné avec la Poste afin de pouvoir offrir aux Saviniens une agence postale communale. Cette nature retrace les indemnités compensatrices versées par la Poste à cet effet.
- 70841 « Mise à disposition de personnel par la régie de transport et le CCAS » : cette nature est stable une fois le retraitement concernant le remboursement des frais de personnel 2018 par la régie de transport qui n'avait pas été enregistré sur l'écriture initiale de 2018 effectué. Un ajustement comptable au chapitre 67 en dépense de fonctionnement permet la régularisation de cette recette.
- 70848 « Mise à disposition de personnel à d'autres organismes » : Il s'agit d'une recette estimée du remboursement par l'EPT des mises à disposition de personnel dans le cadre de la rénovation urbaine de 2018 et qui n'a pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette en 2019. Cette écriture a également été ajustée comptablement à due concurrence en dépense de fonctionnement au chapitre 67.
- 70872 « Frais remboursés par la régie de transport » : de même que pour la nature 70841, à ce poste il s'agit du rattachement qui concerne le remboursement des frais 2018 de la régie de transport, également ajustée par une dépense au chapitre 67.
- 70873 « Frais remboursés par le CCAS » : Ces mouvements sont neutres pour le CCAS et la Ville dans la mesure où la subvention versée par la Ville au CCAS est ajustée de manière à couvrir la hausse des remboursements.
- 70878 « remboursement frais de fourrière » : évolution liée au nombre d'enlèvement éligible.

3. Chapitre 73 « Remboursements, subventions, participations »

Le chapitre 73 représente 39 978 618,97 €, soit environ 72% des recettes réelles de fonctionnement. Ces produits affichent une légère hausse de 1,9% par rapport à 2018 qui s'analyse au regard des points suivants :

- 73111 et 7318 : « Taxes foncière et d'habitation »

Depuis 2016 les taux d'imposition communaux des taxes foncières sur le bâti et sur le non bâti, ainsi que la taxe d'habitation sont inchangés. La hausse de 2,7% de produit par rapport à 2018 est due exclusivement à la dynamique des bases.

- 73211 : « Attribution de compensation »

L'attribution de compensation (flux en provenance de la Métropole du Grand Paris) a diminué de près de 400 000€ en 2019 correspondant au transfert de charges des compétences GEMAPI et nuisances sonores.

- 7368 : « Taxe locale sur la publicité extérieure »

Un travail de mise à niveau et un ajustement des déclarations dues pour cette taxe a été produit sur l'exercice 2019 ce qui fait donc apparaître, de manière ponctuelle sur cet exercice une hausse de près de 36 000 €.

- 7381 : « taxe additionnelle des droits de mutation »

Cette nature connaît une hausse mécanique de près de 307 000 € suite au travail engagé ces dernières années en matière de réalisation de logements, travail qui permettra à la commune sur l'exercice 2020 d'être exonérée de la majoration de carence au titre de l'article 55 de la loi de Solidarité et Renouvellement Urbain.

4. Chapitre 74 « Dotations et participations »

Ce chapitre est stable (+0,05%) par rapport à 2018 et est composé pour les 2/3 des dotations de l'Etat.

Dans le détail, pour les natures budgétaires dont l'évolution est significative ou nécessitent des précisions :

- 7411 à 74127 Dotation Globale de Fonctionnement : les dotations de l'Etat restent stables depuis 2017, après avoir connu sur la période 2012-2017 une baisse de 42% soit 4,7 millions d'euros au cumulé sur la période.
- 74718 « Autres participations » : les recettes constatées sur ce poste sont supérieures de plus de 10 000 € au montant budgété suite aux encaissements en 2019 de 6 000 € de la participation par le Rectorat dans le cadre des grèves dans les écoles, ainsi qu'une subvention de 4 000 € de l'Agence Régionale de la Santé pour le financement des programmes d'actions de santé publique et plus précisément dans le cadre des actions de prévention et de la promotion de la santé menées par la commune
- 7472 « Région » : la Région a aidé à l'organisation du salon du livre 2019 en versant une participation de 4 000€
- 7473 « Département » : les aides du département sont essentiellement liées à la Politique de la ville. Cette part représente 83% de ces recettes.
- 7478 « Participation par d'autres organismes » : les recettes de la CAF sont globalement stables par rapport à 2018.
- 74832 « Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle » : Suite à la loi de finances pour 2017, ce fonds est devenu une variable d'ajustement au sein de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Pour 2019 le montant essonnien à répartir est en diminution de 15,6%, conforme à la baisse constatée entre 2018 et 2019 à cette nature.
- 74834 et 74835 « Compensation des exonérations des taxes foncières et de la taxe d'habitation » : augmentation de la compensation de l'exonération à hauteur d'environ 8,5% pour ces deux postes cumulés.

5. Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »

Les recettes 2019 sont comparables aux recettes 2018, notamment concernant les revenus des immeubles ou bien la redevance versée par la Sodexo pour l'utilisation de la cuisine centrale.

6. Chapitre 77 « Produits exceptionnels »

Ce chapitre connaît une diminution de plus de 411 000€ entre 2018 et 2019.

Cette baisse s'explique principalement par des mouvements sur les deux natures suivantes :

- 773 « mandats annulés sur exercice antérieur » : il s'agit essentiellement du montant trop versé à l'EPT en 2018, pour environ 235 000€, sur le FCCT 2018, somme connue lors de la CLECT du 19/06/19 actant le FCCT 2018 définitif. Depuis 2016, le FCCT définitif n'avait jamais donné lieu à des régularisations.
- 775 « produits des cessions d'immobilisation » : il n'y a eu aucune cession en 2019 alors que celles de 2018 ont généré une écriture de 659 600€.

7. Chapitre 78 « Reprise sur provision »

La recette inscrite à ce chapitre correspond à la reprise de provision pour l'appel de charge 2018 lié aux transferts vers la Métropole du Grand Paris (MGP) via l'attribution de compensation qui n'a pas pu être entériné suffisamment tôt pour être régularisé sur l'exercice 2018. Afin d'anticiper et d'éviter que ne pèsent sur 2019 deux années de transferts, la Ville a versé en 2018 une provision de 410 000 €. Cette provision de 2018 est donc reprise en intégralité à la nature 7815 « Reprise pour risques et charges de fonctionnement » en 2019 et vient donc contrebalancer le mandat d'ajustement de l'attribution de compensation 2018 fait en 2019 à la MGP pour 400 000 € à la nature 673.

8. Chapitre 042 « Opération d'ordre entre les sections »

Les opérations d'ordre entre sections sont des opérations comptables qui ne donnent lieu ni à des décaissements ni à des encaissements.

Les recettes d'ordre de fonctionnement (chapitre 042) et les dépenses d'ordre d'investissement (chapitre 040) sont liées et retracent essentiellement les travaux en régie 2019.

B. Dépenses de fonctionnement

Le détail par chapitre des dépenses de fonctionnement du Compte Administratif 2019 est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	10 747 340,23 €
012	Frais de personnel et charges assimilées	21 989 340,33 €
014	Atténuation de produits	4 507 733,08 €
65	Autres charges de gestion courante	10 424 664,93 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		47 669 078,57 €
66	Charges financières	801 753,01 €
67	Charges exceptionnelles	833 998,43 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		49 304 830,01 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 165 119,20 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		2 165 119,20 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		51 469 949,21 €

1. Chapitre 011 « Charges à caractère général »

Ce chapitre, composé des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services, représente 21,80% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces dépenses ont été réalisées à hauteur de 98,51% des prévisions budgétaires et sont en augmentation de près de 460 000€, soit + 4,45% par rapport à 2018.

Dans le détail, pour les natures budgétaires dont l'évolution est significative ou nécessitent des précisions :

- 60611 à 60622 « Energie, électricité, combustibles et carburants » : l'augmentation des consommations et des prix, cumulés avec des défauts sur le réseau. La remise en état permettra d'envisager une baisse de cette nature pour 2020.
- 611 « Contrats de prestations de service » : augmentation importante des prestations au bénéfice de la Maison bleue. Un travail de réajustement est opéré pour minimiser cette hausse à l'avenir.
- 61521 « Entretien et réparations sur terrains publics » : Reprises de concessions funéraires, réfections terrain de football et pétanque, entretien monument aux morts.
- 615231 « Entretien et réparation de la voirie » : en adéquation avec les orientations budgétaires 2018 la Ville a intensifié les moyens dédiés au marché de nettoyage, revu dans son intégralité en 2019.
- 61551 « Matériel roulant » : 2018 était une année de fort investissement qui a minimisé les réparations. Pour 2019 les moyens consentis sont quasi équivalents à ceux de 2017.
- 6156 « Maintenance » : augmentation des contrats en volume et en coût.
- 6184 « Versement à des organismes de formation » : montée en puissance du plan de formation du personnel de la Ville.
- 6232 « Fêtes et cérémonies » : Organisation de nouveaux évènements par rapport à 2018.
- 6257 « Réception » : nouveau marché banquet des séniors avec une amélioration de la prestation et intégration des frais de service à table.
- 6225 « Indemnités versées aux comptables et aux régisseurs » : versement en 2019 de 2018 et de 2019 au comptable qui est parti en cours d'année, ce qui explique cette hausse.
- 6226 « Honoraires » : baisse de besoin car la hausse de l'année 2018 était liée au jury de concours Ferdinand Buisson. Le même niveau que l'année 2017 a été dépensé en 2019.
- 6227 « frais acte et contentieux » : ce poste a subi une hausse importante, essentiellement suite à des contentieux liés à l'urbanisme (+200 000€ par rapport à 2018)
- 6262 « Frais de télécommunications » : la négociation des coûts lors de la mise en place du marché télécommunications de 2019 a entraîné des coûts supplémentaires (indemnité de sortie de contrat) qui seront très largement compensés en 2020 par la baisse des tarifs

2. Chapitre 012 « Frais de personnel et charges assimilées »

Le chapitre 012 des frais de personnel et charges assimilées présente un niveau de réalisation de 99,6%.

L'évolution par rapport à 2018 représente +0,68% et est marquée par plusieurs facteurs :

Une baisse à la nature 6488 de près de 300 000 € concernant les indemnités versées au CIG pour les agents de la Savinière placés en surnombre qui vont continuer à décroître jusqu'en 2020.

De nombreux recrutements pour cause de départ n'ont été réalisés que fin d'année 2018 avec un délai de recrutement particulièrement long.

En 2019 ces charges sont à 100% sur l'année expliquant l'écart.

3. Chapitre 014 « Atténuations de produits »

Le chapitre des atténuations de produits comporte principalement des prélèvements obligatoires de péréquations. Il est stable entre 2018 et 2019 à - 0,95%.

La pénalité dite loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) ou loi Duflot connaît encore sur 2019 une majoration, représentant 130 000€, suite à la carence de logement sociaux.

La préfecture a supprimé cette majoration à compter de 2020, validant les efforts de la municipalité pour se conformer aux objectifs de construction de logements.

4. Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

Ce chapitre contient notamment les subventions versées et diverses participations dont le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) qui représente à lui seul 67,41% de ce chapitre.

Le chapitre 65 connaît une évolution de près de 600 000€ (soit de + 6,09%) par rapport à 2018.

- 65541 « FCCT » : L'augmentation de plus de 165 000€ en 2019 du FCCT de la Ville versée à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre se traduit par plusieurs facteurs :
 - + 110 000€ d'ajustement du produit fiscal correspondant aux +2,2% de revalorisation des bases
 - 50 000€ d'ajustement des études pour le renouvellement Urbain de Grand Vaux
 - + 105 000€ relatif aux études urbaines sur le quartier Gare/Centre-ville
 - + 160 000€ relatif à l'ingénierie pour le suivi animation de l'OPAH, début d'une convention sur 5 ans pour cette compétence Habitat
 - + 68 000€ qui permet de couvrir le financement de la contribution exceptionnelle au SIREDOM en 2019
 - +114 000€ relatif à la redevance d'occupation du domaine pour la compétence eaux pluviales perçue directement par l'EPT à compter de 2019 (comme mentionné en baisse de recette de la section de fonctionnement à la nature 70323)
 - +113 000€ suite à la rétrocession par l'EPT à la commune de subventions aux associations (ASSAD et ASAMAD), conformément à la CLECT du 19 juin 2019. Ces associations sont désormais subventionnées par le CCAS de Savigny, ce qui a induit une hausse de 113 000€ à la subvention versée par la ville au CCAS afin de lui permettre cette augmentation de dépense.

Le montant définitif du FCCT 2019 sera arrêté courant 2020 lors d'une prochaine commission d'évaluation des charges, sur la base des montants réellement engagés par l'intercommunalité, et la régularisation se fera sur le FCCT 2020.

- 657362 « subvention versée au CCAS » : l'augmentation de ce versement, de 385 000€ par rapport à 2018, est composé des principaux facteurs suivants :
 - + 126 000€ permettant de mettre en place un dispositif d'assistance à la personne et de sécurisation des bâtiments, pour les résidences autonomes de la commune
 - + 113 000€ afin de pouvoir verser les subventions rétrocédées par l'EPT à la ville en 2019
 - + 105 000€ utilisés essentiellement afin d'effectuer des réparations au niveau des portes de la résidence Lucien Midol et également permettant de couvrir des frais de personnel supplémentaire
 - + 25 000€ pour verser la subvention à l'épicerie sociale conformément à la convention de 2019, subvention précédemment versée directement par la commune
- 6574 « subvention de fonctionnement aux associations » : ce poste est en hausse essentiellement suite à la dynamique impulsée en 2018 des séjours avec nuitées (classes de découverte), projets concrétisés à hauteur de 142 000€ en 2019

5. Chapitre 66 « Charges financières »

Les intérêts de la dette (nature budgétaire 66111) sont en baisse constante depuis 2014. La ville a eu recours à l'emprunt de manière proportionnée par rapport à ses capacités de remboursement. Entre 2018 et 2019 la baisse est de 6,23% soit plus de 55 000€ d'économies générées qui ont été directement réinjectées au sein du budget de fonctionnement de la Ville.

6. Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »

Ce chapitre permet de régulariser comptablement les ajustements vus en recette de fonctionnement précédemment aux chapitres 70 et 78 :

- Contrepartie des rattachements émis au chapitre 70 (nature 70841, 70848 et 70872) qui n'avaient pas été rattachés aux titres d'origine sur 2018 et n'ont pas généré de titre de recette en 2019, relativement aux remboursements de salaire et de frais de la régie de transport ainsi que des charges de personnel du renouvellement urbain.
- Contrepartie de la reprise de provision constatée en recette de fonctionnement au chapitre 78 : cette écriture permet de rembourser à la Métropole du Grand Paris (MGP) les sommes trop versées à la commune en 2018, via l'attribution de compensation qui n'a pas pu être entériné suffisamment tôt pour être régularisée sur ce même exercice 2018. Cette dépense au chapitre 67

et la recette identique au chapitre 78 sont donc bien neutres pour le budget de la commune sur 2019.

7. Chapitre 042 « Opérations d'ordre entre les sections »

Ce chapitre retrace les dotations aux amortissements des dépenses d'investissement réalisées par la commune.

Les opérations d'ordre entre sections sont des opérations comptables.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement (chapitre 042) et les recettes d'ordre d'investissement (chapitre 040) sont liées.

*

III. Section d'investissement

La section d'investissement du compte administratif 2019 de la ville de Savigny-sur-Orge présente 7 768 680,69 € de recettes contre 10 280 193,41 € de dépenses, avec des restes à réaliser 2019 reportés sur le budget 2020 de 952 689,51 € en recettes et 2 747 349,62 € en dépenses.

c. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2019 (hors restes à réaliser) sont récapitulées par chapitre dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montant
13	Subventions d'investissement	776 528,20 €
21	Immobilisation corporelle	557,02 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		777 085,22 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 188 998,64 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 627 760,63 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 717,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		5 603 561,49 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 165 119,20 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		2 165 119,20 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 768 680,69 €

1. Chapitre 13 « Subventions d'investissement »

Les subventions d'investissement encaissées en 2019 sont détaillées dans le tableau suivant :

Opération	Financier	Montants
Acquisition d'urnes	Préfecture de l'Essonne	3 326,40 €
Restauration et numérisation des plans d'archives	Préfecture de l'Essonne	1 988,00 €
CAR - façades des écoles L. Michel, St Exupéry et Kennedy	Région Ile-de-France	400 000,00 €
CAR - aménagement hôtel de ville	Région Ile-de-France	130 000,00 €
CAR - square Albert 1 ^{er}	Région Ile-de-France	100 000,00 €
Soutien au développement d'équipements sportifs de proximité - réhabilitation de la piste d'athlétisme	Région Ile-de-France	120 000,00 €
Aide à l'investissement culturel 2019	Département de l'Essonne	4 000,00 €
Aide à l'investissement culturel (solde 2018)	Département de l'Essonne	1 600,00 €

Amendes de police	Trésor Public	15 500,00 €
Renouvellement urbain de Grand-Vaux	ANRU	113,80 €
		776 528,20 €

A noter que sont inscrites en restes à réaliser 2019 sur l'exercice 2020 les subventions notifiées ci-après :

- 123 645 € dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 de la Préfecture de l'Essonne pour la rénovation thermique des façades extérieures de l'école élémentaire Kennedy
- 55 495 € dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 de la Préfecture de l'Essonne pour les travaux de dédoublement des classes de CP et CE1 dans les écoles élémentaires Kennedy et St Exupéry
- 49 778 € dans le cadre du dispositif de droit commun de la Région Ile-de-France pour la rénovation du terrain de football synthétique au parc des sports J Moulin
- 474 000 € dans le cadre du contrat de territoire du Département de l'Essonne pour la restructuration et l'extension de l'école élémentaire F Buisson, ajustées aux dépenses réelles 2019
- 249 212 € dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain de la Métropole du Grand Paris pour la désimperméabilisation des sols du groupe scolaire Kennedy

2. Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » et Chapitre 165 « Dépôts et cautionnements reçus »

Le chapitre 10 est étroitement lié à l'investissement de l'année précédente par le biais du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). A la faveur du Plan Pluriannuel d'Investissement, le FCTVA atteint en 2019 la somme de 1 268 776 €.

La taxe d'aménagement (ex-TLE) quant à elle a représenté près de 1 million d'euros de recettes en 2019.

Enfin, le chapitre est complété par les excédents de fonctionnement capitalisés (nature 1068) dont l'objet est de combler le besoin de financement des exercices précédents.

3. Chapitres 040 « Opérations d'ordre entre les sections »

Ce chapitre retrace les dotations aux amortissements des dépenses d'investissement réalisées par la commune.

Les opérations d'ordre entre sections sont des opérations comptables.

Les recettes d'ordre d'investissement (chapitre 040) et les dépenses d'ordre de fonctionnement (chapitre 042) sont liées.

D. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2019 (hors restes à réaliser) sont récapitulées par chapitre dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	260 575,17 €
21	Immobilisations corporelles	6 598 785,57 €
23	Immobilisations en cours	17 857,32 €
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	6 877 218,06 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 096,63 €

16	Emprunts et dettes assimilées	3 294 536,25 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		10 177 850,94 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 342,47 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		102 342,47 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		10 280 193,41 €

1. Chapitres 20, 21 « Immobilisations incorporelles et corporelles »

Les dépenses d'équipement en 2019 ont représenté près de 6,9 millions d'euros, dont :

Extrait des dépenses d'équipement sur le budget 2019 (hors restes à réaliser 2019 reportés sur le budget 2020)	Montants TTC (arrondis)	Extrait des dépenses d'équipement sur le budget 2019 (hors restes à réaliser 2019 reportés sur le budget 2020)	Montants TTC (arrondis)
Ecole Ferdinand Buisson - réhabilitation complète	1 000 000 €	Entretien des bâtiments publics	80 000 €
Cours d'écoles (maternelles Kennedy, Ferry, L Michel et élémentaire Kennedy)	780 000 €	Travaux de dédoublement de classes dans les écoles élémentaires Kennedy et St Exupéry	80 000 €
Travaux dans les écoles (hors cours)	540 000 €	Plantation d'arbres boulevard A Briand	80 000 €
Acquisition du terrain au 69 rue de la liberté	390 000 €	Entretien des gymnases	70 000 €
Travaux de réaménagement de l'accueil public en mairie	360 000 €	Réfection des façades de la maternelle L Michel	70 000 €
Travaux dans les maisons de quartier et le PIJ	220 000 €	Outillage du magasin	60 000 €
Remplacement des massifs et mâts d'éclairage du stade	200 000 €	Equipements sportif	60 000 €
Mobilier et matériel des services	190 000 €	Travaux de sécurisation des écoles	60 000 €
Bâtiment modulaire pour les locaux périscolaire à L Michel	190 000 €	Travaux réseau eaux pluviales Police Municipale	50 000 €
Travaux de désimperméabilisation des sols du groupe scolaire Kennedy	180 000 €	Achat de véhicule	50 000 €
Rénovation du terrain de football synthétique	170 000 €	Travaux voirie et extension des réseaux électriques	50 000 €
Balayeuse pour l'espace public	160 000 €	Matériel de télécom et réseau	50 000 €
Renforcement protection incendie rue Boileau	150 000 €	Bras pour véhicule 19T	50 000 €
Réhabilitation des vestiaires et du club house de foot	150 000 €	Etudes réseaux stade J Moulin	40 000 €
Matériel informatique et bureautique des services	150 000 €	Etudes sur la portance et l'étanchéité de la place Davout	40 000 €
Espaces de jeux au Parc Champagne	140 000 €	Travaux de mise en conformité du patrimoine	30 000 €
Création du Parc J Chirac	130 000 €	Entretien des logements communaux	30 000 €
Mise en accessibilité – Ad'Ap	130 000 €	Entretien des bâtiments culturels	30 000 €
Logiciel des services	120 000 €	Matériel et outillage espace verts	20 000 €
Accessibilité PMR au gymnase D Douillet	100 000 €	Matériel et outillage voirie	20 000 €
Travaux du parking entre les rues République et Ecoles	90 000 €	Réhabilitation des jeux de la maternelle Chateaubriand	20 000 €

2. Chapitre 23 « Immobilisations en cours »

Ce chapitre permet le versement d'avances forfaitaires récupérables aux entreprises dans le cadre de certains marchés et travaux.

En 2019 il a été versé, à la demande de l'entreprise titulaire, une avance de près de 18 000 € pour les travaux d'aménagement du terrain de baseball.

3. Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »

Le remboursement du capital de la dette en 2019 représente à peu près 3,3 millions d'euros.

Il convient de rappeler qu'une collectivité ne peut recourir à l'emprunt pour couvrir ce remboursement, elle ne peut donc compter que sur ses ressources.

Tel que l'exige la loi, la somme de ce chapitre est bien couverte par les ressources propres de la collectivité.

4. Chapitres 040 « Opérations d'ordre entre les sections »

Les opérations d'ordre entre sections sont des opérations comptables qui ne donnent lieu ni à des décaissements ni à des encaissements.

Les dépenses d'ordre d'investissement (chapitre 040) et les recettes d'ordre de fonctionnement (chapitre 042) sont liées et retracent essentiellement les travaux en régie.

5. Investissements par d'autres partenaires

Certains investissements, notamment de voirie, ne sont plus de compétence communale. Cependant les collectivités et partenaires en charge produisent des investissements qui profitent directement à la Ville et ses habitants.

L'intercommunalité (la CALPE puis l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre) a par exemple repris la compétence de la voirie communale, des réseaux et de l'éclairage public depuis 2015. Sur la période 2007-2014 la Ville investissait un peu moins de 2,5 millions d'euros en moyenne par an. Depuis 2015, la moyenne des investissements annuels réalisés sur ce même périmètre est de près de 3,2 millions d'euros. Les travaux et l'entretien des bâtiments en lien avec une compétence intercommunale tels que le conservatoire ou la médiathèque par exemple sont eux aussi portés par l'EPT GOSB.

La Ville de Savigny-sur-Orge se trouve aussi au carrefour de plusieurs routes départementales, qui constituent des axes structurants (boulevard Aristide Briand, avenue Jean Allemane, Avenue Charles de Gaulle, etc.).

Investissements portés par le Conseil départemental 91	
2016 313 000 €	Elargissement de la bretelle de Grand-Vaux / Réalisation de lignes de joints de chaussée RD25 / Réhabilitation chaussée RD77 (quartier gare)
2017 536 000 €	Réhabilitation chaussée RD167 (Avenue Jean Allemane) / Réhabilitation chaussée RD77 (quartier gare)
2018 270 000 €	Réhabilitation chaussée RD25 / Réhabilitation chaussée RD77 (quartier gare) / Réhabilitation chaussée RD257 (Grand-Vaux/Epinay)
2019 387300 €	Couche de roulement pour la RD25 Couche de roulement pour la RD 77

Investissements portés par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre	
2015 2 756 000 €	<p align="center">Travaux de voirie – Entretien et réfection</p> Rue du Muguet /Avenue Armée Leclerc entre Daniel Niord et Raoul Lebon / Avenue des Bleuets (y compris assainissement) /Avenue des Iris (y compris assainissement) / Avenue de Champagne entre Briand et Fromenteau / Rue Van Gogh / Bd des Belges / Rue de Charaintru /Convention tripartite EPT-Ville-Suez / Aménagement places PMR / Divers aménagements et gros entretien <p align="center">Signalisation lumineuse tricolore - Entretien et remplacement</p> <p align="center">Eclairage public – Entretien et remplacement</p>
2016 4 717 000 €	<p align="center">Travaux de voirie – Entretien et réfection</p> Gare routière Séverine / Rue Carnot / Rue Fromenteau (y compris assainissement) / Aménagement places PMR / Divers aménagements et gros entretien <p align="center">Signalisation lumineuse tricolore - Entretien et remplacement</p> <p align="center">Eclairage public – Entretien et remplacement</p>

<p>2017</p> <p>2 940 000 €</p>	<p align="center">Travaux de voirie – Entretien et réfection</p> <p>Rue des Marronniers (y compris assainissement) / Av de la Pointe Sirette (y compris assainissement) / Place des Marronniers / Reprise de mobilier rue Vinot / Aménagement complémentaire rue du Mail / Armée Leclerc entre Lebon et Allemane / Réfection du rond-point Allemane en lien avec le Conseil Départemental / Aménagement places PMR / Divers aménagements et gros entretien</p> <p align="center">Signalisation lumineuse tricolore - Entretien et remplacement</p> <p align="center">Eclairage public – Entretien et remplacement</p>
<p>2018</p> <p>2 287 000 €</p>	<p align="center">Travaux de voirie – Entretien et réfection</p> <p>Avenue Aristide Briand – Aménagement des carrefours / Rue des Noyers et Ave Robert Leuthreau 1ere phase / Convention tripartite Saint Michel pour renforcement AEP/ Modernisation Eclairage Secteur Eglise-Mail-Rossays / Aménagement places PMR / Divers aménagements et gros entretien</p> <p align="center">Signalisation lumineuse tricolore - Entretien et remplacement</p> <p align="center">Eclairage public – Entretien et remplacement</p>
<p>2019</p> <p>4 768 000 €</p>	<p align="center">Travaux de voirie – Entretien et réfection</p> <p>Rue des Noyers / Avenue des Marronniers / Rue de la Martinière – allée du cimetière / Rue Charcot / Rue des écoles – République / Chaussée av Armée Leclerc / Rond-point Briand – Champagne / Chaussée M Prévost / Convention tripartite rue Boileau pour renforcement AEP /Aménagement places PMR / Divers aménagements et gros entretien</p> <p align="center">Signalisation lumineuse tricolore - Entretien et remplacement</p> <p align="center">Eclairage public – Entretien et remplacement</p>